

Subject: Vente de la chouette d'or à Drouot Richelieu

From: Gérard Simon <gmsimon@free.fr>

Date: 02/06/2014 18:02

To: r.lefur@auctionartparis.com

Bonjour, Maître.

Comme convenu par téléphone, je vous prie de trouver ci-attaché copie des jugements rendus par la Cour d'Appel de Versailles (15 janvier 2009) et du Tribunal de Commerce de Nanterre (28 octobre 2009). Les décisions rendues ne souffrent d'aucune ambiguïté :

- CA Versailles: "... Considérant qu'il ressort des éléments du dossier et notamment des contrats d'édition et du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Marseille le 5 mai 2003, que la CHOUETE D'OR '**doit être regardée comme la propriété de Monsieur Becker ... jusqu'à l'invention de sa copie**' : qu'aucune modification de ce droit de propriété ne ressort du dossier:..."

- CA Versailles : " ... Considérant toutefois que **le propriétaire d'un bien ne peut le revendiquer qu'en se soumettant aux restrictions éventuelles d'exercice de son droit de propriété ; qu'en l'espèce ces restrictions résultent du contrat d'édition du 17 avril 1997, et du règlement du jeu de la chasse au trésor déposé à l'origine en l'étude de Maître Llorquet...**"

- TC Nanterre : "...statuant sur l'action en revendication de Monsieur BECKER déclarée recevable, fait droit à cette action, **dans les limites d'exercice du droit de propriété...**"

Nous avons d'ailleurs adressé à Monsieur Becker le 3 août 2012 un courrier AR lui rappelant les limites de sa propriété, qu'un éventuel acheteur du lot serait également tenu de respecter (donc tenu de le restituer à l'inventeur de la contremarque).

Je vous remercie pour toute l'attention que vous porterez à cette affaire et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

"Garp", président de l'A2CO (Association des Chercheurs de Chouette d'Or)

--

Gérard Simon
35 Cours Vitton
69 006 LYON

tel **04 78 17 49 72**

port **06 07 98 48 30**

email gmsimon@free.fr

googletalk gerardsimo@gmail.com

— Attachments: —

2 - Cour_d_appel_de_Versailles_15_janvier_2009.doc	49,5 KB
<hr/>	
3 - Tribunal_de_Commerce_de_Nanterre_28_Octobre_2009.pdf	63,4 KB